

FORMATION DE TECHNICIEN SUPERIEUR ET D'INGENIEUR EN GENIE CIVIL

Cours du Jour et cours du soir

DIPLÔMES DELIVRES

A l'issue de la 2^e Année : **Diplôme de Technicien Supérieur et BTS d'Etat**

A l'issue de la 3^e Année : **Licence Professionnelle Génie Civil**

A l'issue de la 5^e Année : **Master Professionnel Génie Civil et Ingénieur**

Nota : *Le BTS est un diplôme d'Etat délivré par le Ministère de l'Enseignement Technique

*Les diplômes de Licence et de Master professionnel sont signés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

FORMATION : la présence aux cours est contrôlée et obligatoire

Régime externat – Cours du jour et cours du soir

Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, visites de chantier, stages en entreprise et projet par année de formation.

CANDIDATURE

Inscription à partir du **01 août 2018**.

Documents à fournir :

- 4 photos - un CV - les photocopies des notes du dernier diplôme obtenu
- la photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Formulaire et engagement à remplir sur place

Tél : 33 824 02 18
77 332 87 16
77 529 66 19

FOURNITURES

Pendant toute la durée de la formation, les étudiants doivent posséder en classe le matériel suivant :

- un matériel de dessin de base : crayons, règle, équerres, compas
- une calculette scientifique SHARP et une clé USB.

COUT DE LA FORMATION 2018-2019 (POUR TOUTES LES CLASSES)

Les coûts restent inchangés : **810 000^F** pour toute l'année scolaire. Le règlement du dernier mois est étalé sur les 8 autres mensualités (à raison de 10 000 F chaque mois).

INSCRIPTIONS : **145 000^F** correspondant

- Pour la Licence : droits d'inscription (50 000F) + octobre (85 000F) + juin (10 000F)
- Pour le Master : droits d'inscription (50 000F) + novembre (85 000F) + juillet (10 000F)

MENSUALITES : **95 000^F** (*Licence* : de novembre à mai inclus, *Master* : de décembre à juin inclus)

NB : les versements mensuels s'effectuent avant le 10 de chaque mois.

En cas de versement intégral à l'inscription, réduction d'un mois.

Dispositions spéciales

1°) pour les étudiantes : Rabais de 5000^F/ mois.

2°) pour les étudiants - ayant effectué les 4 premières années d'études à Batisup consulter le Secrétariat.

AVERTISSEMENT

Travail et discipline sont indispensables pour acquérir une formation solide :

Ils seront exigés durant toute votre formation.

Si vous estimez qu'il suffit de payer pour obtenir un diplôme sans travailler nous vous recommandons de ne pas vous inscrire à **BATISUP**, car nous ne pourrions pas vous garder.

N.B : La rentrée est fixée est comme suit :

1^e Année : Lundi 15 octobre 2018

2^e Année : Mercredi 17 octobre 2018

3^e Année : Vendredi 19 octobre 2018

4^e et 5^e Année : Samedi 3 novembre 2018